

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "pitchounettes et pitchouns in Marseille - plateforme de modes de garde" :
convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association passerelles pour
l'insertion Mermoz (PPIM).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans le présent rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association passerelles pour l'insertion Mermoz (PPIM) qui a par ailleurs, fait une demande de cofinancement auprès de la cellule fonds social européen (FSE) de la direction de l'insertion, actuellement en cours d'instruction.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'une nouvelle action.

L'association PPIM propose l'action « pitchounettes et pitchouns in Marseille-plateforme de modes de garde » en faveur de 200 BRSA sur le territoire des 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille.

L'objectif majeur de cette action consiste à mettre en place une plateforme des modes de garde en garantissant une solution adaptée et individualisée à chaque personne accueillie et suivie afin d'optimiser à terme leur sortie pérenne du dispositif RSA. Une attention particulière est apportée aux assistantes maternelles BRSA.

A cet effet, PPIM s'engage à :

- recenser les personnes pour lesquelles le problème de garde d'enfants est un frein majeur ;
- informer sur les différents modes de garde ;
- rapprocher l'offre et la demande ;
- évaluer la faisabilité des modes de garde (coût, durée et situation géographique) ;
- rechercher les financements nécessaires.

Le travail avec les BRSA s'établit sous la forme d'informations collectives et d'entretiens individuels.

L'origine du projet s'inscrit dans la suite du conventionnement établi entre PPIM et le Département pour la mise en relation des assistantes maternelles BRSA et des parents BRSA à la recherche d'un mode de garde souhaitant intégrer une formation qualifiante ou entrer en emploi sur le territoire des 1^{er}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille. L'action s'est arrêtée le 31 janvier 2018. Forte de cette expérience et expertise, l'association PPIM s'engage, sur cette nouvelle action, à étendre son territoire d'intervention et à y cibler la totalité des modes de gardes potentiels.

PPIM propose 2 phases distinctes et complémentaires :

1) une phase de démarrage axée sur :

- la promotion de l'action avec des orientations ciblées et cohérentes ;
- le développement du partenariat avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance ;
- le repérage des modes de garde existants en amont ;

2) une phase opérationnelle destinée à :

- recevoir les parents orientés ;
- mettre en place des informations collectives ;
- établir des diagnostics individuels afin d'évaluer les besoins en termes de mode de garde adapté et la faisabilité financière du projet.

Objectifs quantitatifs de l'action :

- 200 BRSA accueillis sur la plateforme des modes de garde dont 150 seront suivis ;
- garantie d'une solution mode de garde pour 30% de ces personnes afin de leur permettre d'intégrer les actions d'insertion professionnelle envisagées.

Avec la mise en œuvre de cette nouvelle action, l'ensemble des BRSA de l'aire marseillaise auront désormais accès au dispositif mode de garde. Par ailleurs, le travail en équipe assuré conjointement par la conseillère en économie sociale et familiale et l'assistante sociale, constitue un atout avéré dans la partie opérationnelle du dispositif.

Il est proposé de financer cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ce rapport concerne le financement de l'association PPIM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 35 500,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL